



CONSEIL COMMUNAL DE MIES

Extrait de procès-verbal

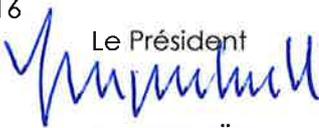
Dans sa séance du 12 octobre 2016, le Conseil communal de MIES

- **assermente** Serge MIR
- **élit** Serge MIR délégué suppléant au Conseil intercommunal du Conseil régional
- **décide** d'accorder à la Municipalité les compétences énumérées dans le préavis no. 05/2016 pour la législature 2016-2021 et jusqu'au 31 décembre 2021
- **décide** d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux de rénovation de l'éclairage public dans les quartiers mentionnés dans le préavis no. 06/2016
d'octroyer à la Municipalité un crédit de CHF 250'000.- pour le financement de ces travaux
de financer cet investissement de CHF 250'000.- par la trésorerie courante et de l'amortir sur une durée maximale de 20 ans
- **décide** d'autoriser la Municipalité à entreprendre les études d'avant-projet pour l'aménagement du secteur du Sorbier
d'octroyer à la Municipalité un crédit de CHF 270'000.- pour le financement de ces travaux
de financer cet investissement de CHF 270'000.- par la trésorerie courante
- **décide** de maintenir le taux d'imposition à 49 cts pour 2017 et de laisser inchangé l'ensemble des autres taux par rapport à l'Arrêté d'imposition 2016 *

Conformément aux articles 110 et ss. LEDP : La demande de référendum doit être annoncée par écrit à la Municipalité dans un délai de 10 jours, dès l'affichage des décisions du Conseil Communal.

- * La décision relative à l'arrêté d'imposition 2017 doit être encore soumise à approbation cantonale. Un référendum ne sera possible qu'après cette décision, qui sera publiée dans la Feuille d'Avis Officielle du 2 décembre 2016. Un nouvel affichage aura lieu à cette date.

Mies, le 12 octobre 2016

Le Président

Y. LUGINBÜHL



La Secrétaire

G. SAGNA